

QUEBEC :

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'E. CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No. 8, Rue Lamontagne, Basse Ville.

MELANGES.

UNE AVENTURE DE 1830.

Vers le milieu du mois de juillet 1830, qui on se le rappelle, fut doré par un soleil si éclatant, un homme de soixante ans environ, vêtu d'une redingote usée, et qui cachait mal le déclin de son propriétaire, mais le regard fier et la taille élevée, entra dans la cour d'un bel hôtel de la rue du Bac et se mit à examiner les lieux avec une attention tellement soutenue qu'elle n'échappa ni au portier retiré dans sa loge, ni au commissionnaire du coin qui, couché sur ses crochets, à l'ombre de la porte cochère, se préparait à dormir comme un lazzaroni durant la grande chaleur du jour. Cet homme s'avança enfin vers la loge du portier.



ETIENNE PARENT, } PROPRIETAIRES, } Avocat, N. 3, Rue La Porte, Québec.  
JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, } Imprimeur, N. 8, Rue Lamontagne, Basse Ville, Québec.

NOS INSTITUTIONS NOTRE LANGUE ET NOS LOIX!!!

sonnes. Toutes trois avaient passé l'âge des passions exclusives, qui rendent égoïstes, et toutes trois sentaient leurs propres douleurs et comprenant la douleur des autres. Le parti proposé par Mme de Thurgis était le seul convenable, le seul décent. Pas un mot ne fut échangé. Un domestique entra et dit : —La voiture de madame ! —Madame de Thurgis se leva, et sans regarder ni l'un ni l'autre de ses maris, baissa la tête, et quitta l'appartement. Quelques minutes après, le roulement d'une voiture sur les dalles de la cour apprit son départ. Les deux hommes se levèrent, se firent un salut respectueux, et sortirent chacun par une porte opposée.

deux académies légitimes, sous le nom de Prix comte de Maillet. —Un procès dans lequel figurent les héritiers du général républicain Hoche a révélé un fait assez curieux. Dans l'inventaire dressé à la mort du général Hoche, alors commandant en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, il fut constaté que sa vaisselle se composait de trois douzaines d'assiettes et d'un plat d'étain. —Une cérémonie imposante vient de se passer dans la prison de détention de Rouen. L'administration s'est assemblée pour faire connaître aux prisonniers le nom de ceux dont elle avait distingué la bonne conduite pour les proposer à la clémence royale, et elle s'est montrée au milieu de tous les détenus réunis à cet effet en ordre et en silence. « Il nous a paru, dit le *Mémorial de Rouen*, que cette cérémonie avait produit une impression profonde sur un grand nombre de prisonniers et nous en augurons bien. » —Le conseil royal de l'instruction publique en France vient de décider qu'à l'avenir des cours spéciaux d'agriculture auront lieu dans les écoles normales primaires.

confiance générale. Si chacun était à portée d'entendre les merveilles qu'en racontent les paysans d'alentour, on se convaincrat qu'il est loin d'y avoir rien d'exagéré dans ce qu'en ont dit les *Journaux du pays*. J'ai moi-même interrogé ces bonnes gens et je parie que ce qu'ils en attestent mettra quelque jour les *Sources de Carton* de niveau avec les eaux minérales des pays étrangers. De vieilles gens à qui ces eaux saluaires ont permis de voir les étrangers qui les visitent se répandent en félicitations sur le bonheur d'un si merveilleux voisinage, et on les entend s'écrier de tous côtés : moi, monsieur, j'avais des jambes débiles que des bains répétés ont rendus à la première vigueur ; un autre : je déprimais en langueur et dans l'amaigrissement ; eh bien ! un demi-setier de cette eau prise à jeun pendant quelques semaines m'a rendu tout mon appétit, mon premier teint de jeunesse, ma fraîcheur de quinze ans ; un troisième enfin : une sorte d'épidémie qui nous faisait déprimer et qui se répandait jusque parmi nos troupeaux, n'a été combattue que par un usage constant et exclusif de l'eau de la *Saline* et nous ne saurions attribuer notre salut à d'autre cause, puisque les habitations plus éloignées et qui n'avaient pas comme nous la facilité d'accourir ici, ont succombé au mal qui les a emportés. C'est ainsi, Mr. l'Éditeur, qu'on ne se tait point, quand on parle de la *Saline* de Carton, et si vous voulez bien propager mon avis parmi tous les affligés et tous les malades de Québec, vous leur direz de quitter et leurs chevets et leurs médecins et de venir se confier aux *Sources* ; leurs amis des *Trois-Rivières* seront toujours prêts à les accompagner pour partager les joies comme les fruits du voyage. Me sera-t-il permis de faire un dernier vœu pour le succès et le progrès d'un établissement que cette précieuse découverte réclame ? J'ignore si le propriétaire actuel serait l'intention de disposer de cette heureuse propriété, mais je presume qu'un prix convenable avec l'espoir de la voir mettre en valeur l'y engagerait ; ainsi il serait bien louable et bien désirable que les hommes entreprenants du pays qui ont en leurs mains des ressources suffisantes s'entendissent avec le possesseur (M. Pacaud) pour exploiter une découverte si intéressante pour le pays en général, et il est de toute probabilité que l'avantage de la situation du pays, où ces *Sources* sont situées, comme leur valeur réelle, rémunérera au centuple, avant peu d'années, ceux dont les spéculations seraient assez raisonnables, pour s'en faire un objet de fortune et un moyen de commerce.

Le catalogue des visiteurs des sources se monte à quelques centaines, parmi lesquels des Lords, des Messieurs du Clergé, des Militaires et toutes sortes de dignités sociales, et à l'instar d'une voix parmi tous ces personnages pour attester incontestablement le mérite réel des *Sources de Carton*.  
UN AMI DES AMÉLIORATIONS.  
Trois-Rivières, ce 24 Septembre 1839.  
LA LITTÉRATURE EN CANADA.  
M. L'ÉDITEUR,  
Il est des arts de nécessité, il en est de pur agrément ; et comme il y a toujours une portion de la société, dans chaque pays, dont les besoins sociaux résident principalement dans les délicates des beaux-arts, c'est à l'instar qu'il appartient de leur donner essor en les alimentant, en les honorant, en les protégeant. La classe du peuple faite pour les sentir et pour les aimer doit moins regarder sans intérêt qu'ils lui coûtent qu'à la satisfaction qu'ils lui procurent. Quel est donc le bonheur de ce monde dépourvu de la douceur de l'imagination, de la fidélité poétique, des beautés littéraires ? D'où vient aussi que l'aspect de notre peuple paraît d'abord si rude aux gens qui nous arrivent d'un autre monde ? C'est que malheureusement les arts et les lettres ne sont pas encore venues polir ces âmes si fières, si courageuses, si indépendantes et si douces tout-à-la-fois, et si noblement douées. Les peuples se fatiguent vainement à reconquérir des droits qu'on leur usurpe et quand ils ont épuisé leur patrie de leur sang, un tyran vient qui les en dépossède et qui les dégrade ; la gloire de leur passé, la puissance physique et la souveraineté d'un peuple passent, s'éteignent, s'oublient ; mais les lauriers des muses reverdisent toujours dans quelque coin pacifique d'une contrée pour grandir avec les âges. Rome si belliqueuse, si puissante, Rome, la terreur de la terre entière, est aujourd'hui dans l'oubli de sa première indépendance ! Ce capitule qui retentissait autrefois des éclats de ses armes, de ses chants de victoire n'est plus ombragé par d'autres drapeaux que l'olivier d'Apollon ; Rome n'a conservé de tous ses trophées que son Panthéon ; le temple du génie seul a survécu à ses ruines !  
Ce pays est appelé à de hautes destinées : enfant de la France, la patrie des arts et des sciences, il veut former ses pas sur les traces de sa mère, comme elle s'entourer de nobles oripeaux, s'enrichir de dons du génie et élever son front au niveau de l'orgueilleuse Europe pour l'empêcher de rougir de sa filiation. Mais pour arriver à d'aussi grands résultats, il faut le concours de chaque membre de la communauté, l'entière abnégation de tout égoïsme, la volonté sincère de travailler à l'honneur de son pays, de promouvoir l'intérêt général à l'exclusion de l'individualité. Ah ! si le peuple fatigué de ses convulsions sociales, pouvait se reposer, un jour, à l'ombre d'un autre Panthéon et sentir remuer toutes les fibres généreuses de sa poitrine au chant de son hymne national, si son front couronné d'ennuis et chargé de bandeaux de deuil pouvait se relever couronné par la main des muses d'un olivier de paix, les jours de Saturne et de Rhéus reverdiraient sur ce globe, l'amitié serait déifiée, on érigerait encore des autels à Castor et Pollux, les mœurs pastorales chantées par les poètes séduiraient le bon peuple ! O ineffables idéalités, que ne vous réalisez-vous donc comme sous ma plume, comme dans mon âme !...  
Le plan adopté par la *Quinzaine Littéraire* pour propager la littérature dans un idiole étranger en Canada est un heureux exemple à imiter. Ce journal journal de bon sens et de bon goût se trouve dans tous les boudoirs ; pourquoi nos muses d'une autre origine ne recueilleraient-elles point de même les fruits de leurs saines travaux pour en faire honneur à leur pays ? Ce serait le moyen de créer une littérature nationale dont l'édifice me semble assez heureuse pour n'être pas désignée. Madame Anis Séguin nous a fait un écho dans un autre hémisphère s'écrierait avec le suave De Lamartine :  
Peut-être, dans la foule, une âme qui ignore  
Aurait compris mon âme et m'aurait rendu l'homme.  
On se plaint avec raison que le climat n'est pas poétique, qu'on est sans maître pour se former, qu'il n'y a point de spectacles pour réveiller l'imagination, qu'il n'y a grande école de théâtre et d'opéra, et que ce pays enfin manque de tous les éléments qui peuvent aider les plus

EXTRAITS DIVERS.

—M. Thiers est arrivé à Paris ce matin à quatre heures. Il ne doit rester à Paris que trois jours ; il se rendra ensuite à Lille, chez son beau père, où il doit séjourner deux mois. M. Thiers emploiera ce temps à continuer son *Histoire de l'empire*, à laquelle il n'a cessé de travailler pendant le temps qu'il a passé aux eaux de Cauteretz.  
—On écrit de Rhodéz, le 2 août : Le 7 de ce mois aura lieu à Rhodéz la translation de la dépouille mortelle de saint Arémont, dont le pape a fait don au diocèse de Rhodéz. On eut comme devant assister à cette cérémonie MM. Danel, archevêque de Bordeaux ; de Gail, archevêque d'Alby ; Frayssinous, évêque d'Hermonville ; et Giraud évêque de Rhodéz. On y verra environ 800 prêtres revêtus de leurs habits sacerdotaux.  
—On écrit de Yienne : Les officiers et cadets militaires qui se trouvent ici pour faire leur éducation militaire ont reçu du Rifas Bey un firman par lequel le sultan, fidèle aux principes de son père, les autorise à continuer leurs études. Il est à remarquer que parmi ces jeunes gens se trouve le fils du capitaine-P. Cha.  
—Une lettre écrite de St-Jean Pied-de-Port au *Mémorial des Pyrénées* dit que la récolte a été tellement abondante en Navarre que l'on offre de fournir le forment à 10 fr. l'hectolitre à Valcarlos, tandis qu'il vaut 20 fr. en France.  
—Les derniers concours qui ont eu lieu aujourd'hui au Conservatoire pour les prix de la tragédie et de la comédie y ont attiré une foule nombreuse. Quatre concurrents se sont présentés pour la tragédie, dont le premier prix n'a pu être gagné et dix pour la comédie. Le jury a décerné les prix de ces deux concours ainsi qu'il suit :  
Tragédie.—2e prix : mademoiselle Beigbeder, élève de M. Samson.  
Comédie.—1er prix, partagé entre mademoiselle Véret, élève de M. Prévost, et mademoiselle Avenel, élève de M. Michol ; —2e prix : mademoiselle Brosan, élève de M. Samson.  
—Par ordonnance du 6 août, l'Académie française et l'Académie royale des beaux-arts ont été autorisées à accepter le legs de 30,000 fr. fait par M. le comte de Maillet-Latour-Laudry, pour la fondation d'un concours à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces académies à l'auteur d'un jeune écrivain ou à un artiste pauvre, dont le talent paraît mériter encouragement.  
Ces deux concours de 30,000 francs sera placée en rente sur l'état, et le produit formera chaque année le prix à décerner qui devra être désigné par les

CORRESPONDANCE.

MR. L'ÉDITEUR,  
Les *Sources de Carton* commencent à être visitées, et parmi les personnes qui y ont été prendre les eaux se remarquent des personnages de première distinction, ce qui doit accrédiiter davantage la réputation méritée qu'elles se sont acquises. Un de mes amis, l'autre jour, m'en envoya une bouteille en revenant des *Sources* où il l'avait puisée lui-même, et j'en fis également part à quelques-unes de mes connaissances. Nécus nous en trouvâmes si bien eux et moi que nous fîmes des le jour même le projet d'aller prendre les bains à Carton, ce que l'on peut faire aujourd'hui avec commodité. Les résultats de notre petite excursion furent merveilleux. L'un de nous qui se trouve constamment dans la très mauvaise compagnie des rhumatismes et de la goutte-érampe m'assure qu'il a passé depuis des jours légers et des nuits calmes et que tous ces noms hideux de goutte et de rhumatisme commencent à s'effacer dans son dictionnaire. Quant à moi j'ai aussi mes bénédictions en réserve pour les eaux bienfaitantes que je commence à affectionner, et je crois que si le Ciel m'en faisait jamais le propriétaire je les courrais de près ; de moi j'envisage aujourd'hui l'heureuse situation de Mr. Pacaud qui peut disposer à volonté de la fontaine sacrée. Beaucoup de monde à paru de tout côté de tout ce qu'on en disait, et j'avoue que moi-même je suspectais un peu tous les rapports que j'en entendais ; j'ai cru longtemps qu'il se servait d'un expédient très innocent et très adroit tout à la fois pour complimenter le propriétaire plutôt que les *Sources* mêmes ; mais je dois avouer aussi que les louanges qu'en en a faites ne sont pas moins méritées que toutes les choses flatteuses dont Mr. Pacaud est l'objet. J'ai appris que pour la meilleure information du public on est sur le point de recueillir les certificats des plus habiles médecins qui ont été à portée d'estimer la valeur de ces eaux et j'en ai pas de doute qu'elles obtiendront alors la

heureuses dispositions. L'admission de toutes ces choses ne doit pas prohiber les premières tentatives; un commencement est tout ce qu'on demande; quand on a commencé on est à la moitié de l'exécution, dit Horace: *dinidium facti, qui caput habet*. Si jamais l'on défère aux humbles suggestions d'une modeste plume, je ne doute pas que le pays n'ait à s'en féliciter et les plus indifférents se rendront enfin à de légitimes desirs. On cessera de regarder comme des êtres inutiles ou comme des nuisances sociales ceux qui sont capables d'abandonner leur bonheur personnel sur l'autel de la patrie, on ne regardera plus comme des insensés ceux qui consacrent leur existence à illustrer leur patrie, on interprétera mieux les âmes désintéressées qui aspirent plutôt aux honneurs de l'apostrophe qu'au lustre de l'or et des richesses que le hasard dispense aveuglément.

### UN COURTISETAN DES NEUF SEURS.

Trois-Rivières, ce 29 Septembre 1839.

**QUEBEC:**  
**MERCREDI, 2 OCTOBRE, 1839.**

**A NOS ABONNES.**—Nous prévenons ceux de nos Abonnés qui reçoivent le *Canadien* par la Poste que passé le présent semestre, ceux qui ne paieront pas leur abonnement à l'expiration de chaque semestre régulièrement, auront à payer le port entier qui est de 6s. par an, au lieu de 5s. que nous nous sommes bornés à exiger jusqu'à présent pour faciliter les retraits.

**SIR JOHN COLBORNE.**—Il nous fait plaisir de voir le *Canadien* Coloniser repousser le sot panégyrique que le *Montreal Gazette* lance au nez de Sir John Colborne à l'occasion de l'annonce de son départ de cette Province, et charger ce gouverneur du reproche malheureusement trop mérité d'une déplorable incapacité, qui l'a mis hors d'état de profiter des avantages marqués de sa position pendant et après les troubles de 1837. On a fort vanté les opérations militaires de 1837, cependant il n'a tenu qu'à un cheveu que le corps du Colonel Wetherall ne fut anéanti comme celui du Colonel Gore. Aussi a-t-on vu Sir John, dans l'expédition du Nord, ne pas commettre l'étrange bêtise de jeter de petits corps de troupes au milieu d'une population insurgée, bêtise commise dans le Sud, et qui a failli entraîner des maux bien plus grands encore que ceux qui sont arrivés, car qui pourrait calculer les conséquences de la défaite du Colonel Wetherall à St. Charles? Mais laissons-là le côté militaire qui n'est pas de notre ressort, et parlons de Sir John sous le rapport politique.

Sir John, comme homme d'état ne s'est pas aperçu qu'on n'a pas voulu s'apercevoir que les mouvements insurrectionnels de 1837 étaient moins le résultat de velléités d'indépendance, que le fruit de l'exaspération populaire contre la faction du pouvoir; qu'il n'était pas la Métropole qui était en question, mais seulement l'oligarchie locale. Compris de cette manière, et c'était la seule manière de les considérer, les troubles demandaient de la part de Sir John une conduite bien différente de celle qu'il a tenue; il devait se garder de faire changer la question de terrain, c'est-à-dire ne pas mettre le Gouvernement ou la Métropole en cause comme partie principale, au lieu de partie intervenante comme cela devait être, et c'est ce qu'a fait Sir John. Il n'a vu dans le pays que des rebelles et des loyaux, que des amis et des ennemis de la souveraineté Métropolitaine; il n'a pas vu de partisans politiques animés jusqu'à la frénésie les uns contre les autres; et quelle en a été la conséquence, c'est que Sir John a livré le pouvoir et s'est livré lui-même corps et âme à un des partis militants, qui a fait servir tout le pouvoir du Gouvernement à l'assouvissement de ses vengeances et de ses haines séculaires. Les prisons ont regorgé de gens innocents; la torche du soldat a consumé ce qu'il ne pouvait piller; l'échafaud s'est dressé et de belles existences y ont été sacrifiées, et lorsqu'on a été repa de sang, on a eu recours à l'exil, à un exil infamant, pour couronner cette affreuse série d'actes de vengeance politique. Puis, lorsque le peuple frappé de stupeur par ce régime de terreur, n'ose plus parler qu'au Ciel dans le silence du cœur, les Sûdes du pouvoir, les organes coupables des aveux plus coupables de Sir John, de proclamer qu'il a sauvé le pays, qu'il y a rétabli le règne de l'ordre et de la loi. Flateurs éhontés d'un chef si funestement dupé, si vous voulez qu'on nous accuse pas de chercher à couvrir votre perfidie passée par le mensonge, conseillez donc à votre dupe d'emmener avec lui cette force militaire imposante qui vous rend si audacieux, si insolents. Si l'ordre et la paix ont été rétablis par la sagesse et l'habileté de Sir John, pourquoi retenir ici ces milliers de soldats si nécessaires ailleurs, et dans un temps où les finances de la Métropole auraient tant besoin de ce soulagement?

Nous dirons, nous, la vérité à Sir John, comme nous la lui avons toujours dite; nous lui dirons qu'il laisse le pays dans un état plus déplorable encore que celui où il était lorsqu'il prit les rênes du gouvernement pour la première fois. Nous l'accuserons d'avoir manqué l'occasion de rétablir, dès 1837—38, et sur des bases permanentes, l'ordre et la tranquillité dans le pays; nous l'accuserons d'être le principal auteur des mouvements insurrectionnels de 1838; nous l'accuserons d'avoir, par ses mesures administratives et législatives, entassé dans la voie de son successeur des difficultés qu'il lui sera peut-être impossible de surmonter. Rappelons quelques faits.

Aussitôt que l'affaire de St. Denis fut connue, laquelle fit voir que dans quelques parties du District de Montréal on était résolu à offrir de la résistance au Gouvernement, commença à surgir dans les autres parties du pays des protestations éclatantes contre une pareille résistance, et des déclarations sincères en faveur de l'ordre légal. Ces protestations et ces déclarations venant à la suite de la tournée agitative peu heureuse de M. PAPINEAU dans le District de Québec, furent parvenues à l'oreille du chef de l'Exécutif d'alors. Un homme d'état tant soit peu habile aurait travaillé à favoriser l'extension de pareilles dispositions par une conduite juste, noble et généreuse. Que fait Sir John revêtu d'un pouvoir discrétionnaire dans le District de Montréal? son premier acte marquant, après l'affaire de St. Charles est d'envoyer le Col. Gore à St. Denis, avec un détachement de troupes pour y brûler le village!!! Cet acte fut et devait être regardé dans le temps comme une vengeance bien peu honorable pour Péché que le Col. Gore avait éprouvé dans ce village dix jours auparavant. Ce n'est pas tout; vient l'expédition du Comte des Deux Montagnes. Les Insurgés campés dans le village de St. Eustache résistent aux troupes, on brûle et pille le village, c'est-à-dire les propriétés des Patriotes. Cela était un peu dur à digérer venant de la part de troupes Britanniques, non en pays étranger, mais dans une possession Britannique. Mais l'armée se rend à St. Benoit, où les habitants n'offrent aucune résistance et font au contraire leur soumission dans toutes les formes. On passe la nuit dans le village, on bivouaque aux dépens des habitants; passe pour cela, mais le lendemain avant de partir on brûle et pille aussi le village de St. Benoit, sans épargner même l'Eglise et la maison où SIR JOHN lui-même avait reçu ou pris l'hospitalité et passé la nuit. Il fallait bien peu connaître le cœur humain pour ne pas concevoir tout d'abord que de pareils actes de froide vengeance, contre des gens soumis et désarmés, et qui s'étaient liés à l'honneur et à la générosité du Général, devaient exciter dans les esprits les mieux disposés des sentiments bien peu favorables au rétablisse-

ment de l'ordre et de la paix, et que les sentiments de désapprobation qui se manifestaient dans les autres parties du pays, devaient faire place à des sentiments de vive sympathie pour les malheureux qu'on traitait aussi inhumainement. Oui, de ce moment et avec la rapidité et la simultanéité du fluide électrique a-t-on senti d'un bout du pays à l'autre, que le gouvernement, sous l'influence qui le conduisait, travaillait moins à étouffer l'insurrection, à rétablir l'ordre, qu'à écraser une race d'hommes haie par le parti dominant, des vengeances duquel le gouvernement s'était rendu l'exécuteur. Voilà, nous le disons à Sir John le sentiment que l'expédition de St. Denis et celle de St. Benoit firent naître dans les esprits, de sorte que nombre de citoyens qui jusque là avaient hautement condamné les insurgés, sympathisèrent vivement avec eux, et c'est à cette sympathie, qui s'étendit jusqu'au-delà des lignes, que l'on doit attribuer l'insurrection de 1838, comme cause secondaire, car la cause première, c'est la conduite de Sir John, qui elle a produit la sympathie.

Autour de cette méfiance de Sir John vient se grouper une génération malheureusement bien nombreuse et bien haineuse, qui n'a guère contribué à réparer le mal qu'avait causé leur mère. La carte blanche laissée aux âmes damnées d'un parti contre la liberté individuelle des plus gens de bien de l'autre parti, et les centaines d'arrestations injustes et oppressives qui en ont été la conséquence; la composition dérisoire du Conseil Spécial de Sir John, et la législation cruelle, absurde, inconstitutionnelle et immorale de ce corps, immorale en ce qu'elle mit à l'abri de toute responsabilité les séides du pouvoir qui s'étaient joués de la liberté de leurs concitoyens, et qu'elle encouragea le retour des mêmes persécutions, ce qui n'a pas manqué d'arriver, —telles sont en bloc les causes secondaires qui ont provoqué l'insurrection de 1838.

Ce second acte du Drame sanglant qui s'est joué en ce pays, ouvrit-il les yeux à Sir John? lui fit-il voir que les rigueurs, les cruautés et les actes d'oppression qu'il avait autorisés, ou permis, ou au moins qu'il n'avait pas désavoués ni réparés, et qui comme tel devaient être considérés comme actes du gouvernement, n'étaient pas du tout le moyen de rétablir la paix et la sécurité? Point du tout: Sir John s'avenga plus que jamais, et il crut qu'il n'avait pas été assez dur, assez cruel, et cette fois, outre les emprisonnements arbitraires, le pillage et la torche incendiaire dévastèrent non plus un ou deux villages, mais plusieurs comtés populeux, et le sang fut prodigé sur l'échafaud, et un exil pire que la mort est devenu le partage de ceux qui ont échappé au bourreau lassé. La conséquence de tout cela, c'est que, tandis que quelques centaines de Soldats ont suffi pour étouffer la première insurrection, il faut maintenant que la Métropole entretienne ici une force nombreuse, une vraie armée pour donner de la sécurité. Avons nous donc en tort de dire que Sir John laisse le pays dans un état plus déplorable que celui où il était lorsqu'il prit les rênes du gouvernement?

Après cela, il ne sera pas nécessaire de nous étendre bien au long sur les difficultés que Sir John a jetées sur la voie de son successeur. Ces difficultés se conçoivent d'elles-mêmes. De toute la population Canadienne Française, qui forme les quatre cinquièmes du total de la population, il n'est presque pas une famille qui n'ait été frappée plus ou moins injustement et trop cruellement dans quelqu'un de ses membres; bien plus nous dirons que cette population entière a reçu le contrecoup des rigueurs qu'on a exercées, car d'après la manière dont les choses ont été conduites chacun a senti que les coups étaient dirigés contre la masse entière de la population Canadienne Française. Quel moyen, quels efforts ne faudra-t-il pas employer maintenant pour rétablir la confiance de cette population, sans le concours de laquelle nous ne concevons guère comment on pourra rétablir la sécurité? Quel résultat bien différent aurait aujourd'hui Sir John s'il eût su profiter de sa victoire de 1837, s'il eût su tirer parti des dispositions qui se manifestèrent parmi le peuple après l'affaire de St. Denis et celle de St. Charles, au lieu de changer, comme il l'a fait, ces dispositions favorables en dispositions contraires. Un grand nombre n'avaient pas jusque là voulu croire que les chefs de l'agitation, sciemment ou non, conduisaient le pays à la guerre civile; mais il n'y avait plus alors à se méprendre, et en foule on se rapprocha du gouvernement, mais le gouvernement par Sir John a repoussé le peuple, l'a dégoûté, l'a froissé dans ses sentiments les plus délicats, l'a jeté dans le désespoir, a détruit sa confiance dans la justice des autorités, et a laissé une tâche d'Hercule au prochain administrateur. S'il réussit son nom sera placé à côté du nom vénéré de Sir GEORGE PROVOST, comme la place du nom de Sir JOHN COLBORNE est déjà fixée à côté du nom de Sir JAMES CRAIG.

Les Propriétaires de Journaux de Montréal sont convenus d'adhérer strictement aux résolutions suivantes, qu'ils publient pour servir d'avis à leurs Abonnés.

10. Qu'aucun nouveau souscripteur ne sera placé sur les listes de chaque journal, à moins que six mois de souscription, au bas mot, ne soient payés en avance; se réservant le droit d'effacer le nom de tous souscripteurs qui peuvent être en arriéré pour une plus courte période.

20. Que le 31 décembre 1839 et par la suite, chaque année, ils effaceront de leur liste les noms de tous souscripteurs étant en arriéré pour l'année courante ou pour toute année précédente, sans aucune exception que ce soit. Il peut arriver qu'en appliquant cette règle généralement, beaucoup de personnes qui ont, jusqu'ici, payé leurs comptes régulièrement, puissent éprouver le désagrément de voir l'envoi de leur papier discontinué; il est inutile de mentionner qu'aucun manque de respect n'est entendu leur être fait; mais comme le remède est dans leurs propres mains, ils n'encourront nécessairement que quelques jours d'inconvénient.

Il est grandement temps que les propriétaires de Journaux en cette Province prennent de concert quelque mesure pour amener plus de régularité dans le paiement des abonnements, et cela non seulement dans leur intérêt, mais aussi dans l'intérêt du public. Avec le système actuel de négligence de la part des Abonnés généralement, il est impossible que les propriétaires de Journaux fassent, à moins de se ruiner, les frais nécessaires pour rendre leurs publications aussi intéressantes qu'elles devraient l'être. Nous pensons donc que tous les Propriétaires de Journaux devraient s'entendre et s'engager les uns envers les autres à suivre rigoureusement les règles adoptées par ceux de Montréal.

La fièvre jaune continuait ses ravages dans les Etats du Sud. On a transmis à la *Gazette de Québec* la liste suivante des Canadiens morts de cette maladie à la Nouvelle-Orléans.

Le docteur P. G. Damour; A. St. Denis, marchand; W. Lecompte, ci-devant commis à Québec; Pierre Bouchard, de la paroisse de St-Pierre; Arthur Tranchemontagne, de Sorel; Pierre Gales; N. Marchessault, de St-Antoine de Montréal; Ant. Dumont, de Québec; madame St. Thomas; P. Reimonté, de St-Jean.

La Législature de Terre-Neuve a passé un Bill pour établir une communication par la vapeur entre l'Isle et la Nouvelle-Ecosse. Ne sera-t-il donc rien fait pour établir une ligne de Bâtimens à vapeur entre Québec et Halifax pour continuer jusqu'ici la communication qui, les printemps prochains, va être établie entre l'Angleterre et Halifax?

La fièvre jaune s'est répandue jusqu'aux Isles Anglaises de Demerara, Ste. Lucie et St. Vincent, et décimait les troupes qui y étaient stationnées.

Des nouvelles de Canton jusqu'au 17 Mai, apportées à New-York, annoncent que les mesures prises contre le commerce d'opium continuaient avec rigueur. 22,321 caisses avaient été enlevées au commerce Américain. Il était arrivé deux vaisseaux de guerre Américains. Tous les résidents Anglais se préparaient à partir par ordre du surintendant anglais.

**FRONTIÈRES.**—On lit dans le *Morning Herald* de New-York:

"Tout est tranquille à présent le long de la frontière du Canada; le général Scott, M. Van Buren, et le secrétaire de la guerre ont été se promener le long de la ligne, dans la vue de faire des arrangements, qu'ils préservent la paix tout l'hiver. Le président parla et le général Scott fit la besogne."

**NOUVEAU TROUVE.**—Mr. Nicolas Dumas a trouvé un noyé venant au rivage à St. Laurent, Isle d'Orléans. Signalement—il a eu des lunettes et gilet d'étoffe grise, veste de velour noir, chemise de coton rayé, fausse chemise aussi de coton rayé, boutons de corne blanche au gilet, bottes malouines, grandeur de cinq pieds environ; il n'avait rien sur lui, il a été entré sur la grève le 25, jour auquel il a été trouvé.

### COUR CRIMINELLE DU DISTRICT DE QUEBEC.

La session de septembre de cette cour s'est terminée Lundi. Voici les sentences qui ont été prononcées:—

Edouard Dumas, Jean Vallière, James Morehead, et Charles Charland, vol avec effraction, à être exécutés le vendredi 8 novembre prochain.

Jean Caron, vol de cheval, sentence de mort enregistrée.

Louis Roy, vol d'une vache, sentence de mort enregistrée.

Thomas Picard, vol d'une vache, sentence de mort enregistrée.

Edouard Minville, vol d'une jument, sentence de mort enregistrée.

Michael Faghey, grand larcin, six mois d'emprisonnement dans la maison de correction, aux travaux forcés.

Joseph Ambin, vol de deux agneaux, de la valeur de £1 5s, sentence de mort enregistrée.

James Sweeny, grand larcin, six mois d'emprisonnement dans la maison de correction aux travaux forcés.

Edouard Rouleau, grand larcin, six mois d'emprisonnement dans la maison de corrections, aux travaux forcés.

Joseph Bilodeau, petit larcin, quatre mois d'emprisonnement dans la maison de correction, aux travaux forcés.

Joseph Drolet, petit larcin, trois mois do. do.

Edouard Cardinal, petit larcin, trois mois do. do.

William Harroby, petit larcin, trois mois do. do.

Voici les représentations adressées à la cour par le grand jury à la fin de la session:

Les grands jurés de notre dame la Reine représentent respectueusement:

Que dans l'accomplissement de leurs devoirs ils ont visité la prison du district, qu'ils l'ont trouvée parfaitement propre, et autant que possible, bien arrangée; ils ne peuvent cependant s'empêcher de dire que l'édifice est trop étroit pour permettre une classification convenable des prisonniers, et que l'état encombré où il se trouve maintenant doit avoir un effet préjudiciable sur la santé de ceux qui y sont enfermés; il paraît aussi avoir besoin de quelques réparations à l'intérieur.

C'est un sujet de regret pour le grand jury qu'il par suite de l'extrême brièveté des sessions criminelles, et de la longueur du temps qui les sépare, nombre de personnes, dont quelques-unes accusées de crimes graves, mais une bien plus grande partie de délits mineurs, soient tenues en prison pendant un espace de temps d'une longueur indéfinie, et tout-à-fait en opposition avec les droits d'un sujet britannique et avec la loi anglaise, qui veut qu'un prisonnier subisse son procès le plus tôt possible, et que les prisons soient vidées tous les six mois des personnes détenues sous prévention. Le grand jury remarque à cette occasion que si la durée des sessions était prolongée, on obtiendrait en grande mesure son objet, et que les associations pernicieuses qui découlent maintenant de l'association des jeunes délinquants avec des criminels endurcis, et à la perte de temps des témoins et autres qui assistent à différentes sessions.

Ce serait une source de beaucoup de satisfaction pour le grand jury s'il pouvait savoir que les recommandations faites dans de précédentes représentations, relativement à un pénitencier, eussent attiré l'attention que méritait l'importance du sujet. Quoiqu'il en soit, il ne peut qu'espérer qu'il ne se passera que très peu de temps avant qu'il existe une telle institution, dont la société en général, aussi bien que les prisonniers eux-mêmes, ne tarderait pas à ressentir les bons effets; la première par le fait qu'une amélioration dans l'état moral des prisonniers offre plus de sécurité pour la vie et la propriété, et les derniers parce qu'ils se verraient séparés de compagnies dépravées et auraient peut-être la perspective d'être un jour de bons et honnêtes membres de la société. Une telle institution pourrait aussi devenir très-utile sous un point de vue pécuniaire.

Parmi les affaires nombreuses dont les grands-jurés ont eu à s'occuper, il en est d'une nature si frivole et si importante, qu'ils croient il devoir suggérer qu'il serait convenable d'enlever les pouvoirs des cours inférieures; car il est hors de doute que celles-ci pourraient décider des affaires mineures tout aussi bien et d'une manière plus commode pour toutes les parties intéressées.

Les grands jurés ont visité les différentes stations et maisons de dépôt appartenant à l'établissement de la police, et ils ont beaucoup de satisfaction à dire qu'ils les ont trouvés dans un état tel qu'ils l'auraient voulu, et que les arrangements y sont bien calculés pour l'effet désiré. Ils ont aussi lieu de croire que cet établissement a été très-utile aux intérêts de la navigation et du commerce, en réprimant la conduite violente et dérangée de nombre de matelots, ce qui remédiera, il faut l'espérer, à un mal dont on se plaignait depuis si long-temps, et qui verraient cette classe d'hommes que les lois ne peuvent pas être exécutées avec impunité.

Le grand jury voit avec beaucoup de satisfaction les réglemens que vient de publier la Société du Feu de Québec, et il se flatte que les citoyens s'empresseront de s'y conformer strictement, et garantiront ainsi à l'avenir la ville de ces incendies désastreux dont elle a souffert dans le passé.

Le grand jury remercie la cour des instructions lumineuses qui lui ont été données par le juge en chef à l'ouverture de la session, et la prie de lui en fournir une copie.

Le grand jury en terminant, désire appeler l'attention de toutes les classes de la communauté sur l'éducation générale comme moyen d'émulcation dans l'esprit de la génération qui s'élève ses devoirs envers Dieu et l'obéissance aux autorités constituées du pays, leur montrant la grande propriété et le haut rang parmi les nations, obtenus, en suivant de tels principes, par le peuple de la métropole, ainsi que ses grands progrès dans les arts et les sciences, qu'il devrait aspirer sans cesse à imiter.

(Signé) JAS. VOTER, président.

Chambre du grand-jury, 30 septembre, 1839.

### PORT DE QUEBEC.

#### ARRIVAGES.

30 Septembre.  
Brick John Eskdale, Wright, 12 Août de Kinsale, lest, à Atkinson et cie., pilote Louis St. Marc.  
Barque Barbados, Forrest, 8 Août de Londres, lest, à Pemberton, 2e voyage, pilote Jean Bte. Raymond.  
— Carleton, Anderson, 13 Août de Dublin, lest, à Gil-mour et cie., 2e voyage, pilote Hubert Gauthier.  
1 Octobre.  
Barque Cecrops, Finlayson, 5 Août de Londres, lest, à L. Windsor, 2e voyage, pilote J. Bte. Servant.  
— Defender, Duncan, 10 Août de Dublin, lest, à Wm. Chapman et cie., pilote N. Paradis.  
Brick Pilot, Pearson, 14 Août de Swansea, lest, à Pemberton, 2e voyage, pilote P. Paquet.  
— William Tell, Pratt, 14 Août de Worthington, à Le Mesurier et cie., pilote Edouard Ouellet.  
Navire Lun Rummy, Simpson, 10 Août de Hull, lest, à Gil-mour et cie., 2e voyage, pilote Jean Elouin.  
— Hercules, Postill, 17 Août de Liverpool, lest, à R. F. Maitland et cie., 2e voyage, pilote Jean Dufresne.  
Barque New-Brunswick, Johnston, 14 Août de Liverpool, sel, à G. B. Symes, pilote F. Pepin dit Lachance.  
— Everthorpe, Story, 8 Août de Portsmouth, lest, à W. Price et cie., 2e voyage, pilote F.-X. Corrivau.  
— Belinda, Prass, 7 Août de Belfast, lest, à G. H. Parke, 34 passagers, pilote Charles Boiselle.  
Brick Dew Drop, Brown, 15 Août de Swansea, lest, à Chapman et cie., 2e voyage, pilote Cyrille Larivée. Une goélette des péches.

#### DÉCÈS.

Mercredi dernier, après une maladie de deux mois, M. Onosime Leclair, ci-devant commis chez MM. John Gordon & Co.

#### TRAITE DU JARDINAGE.

La première Edition du Traité du Jardinage ou de la Petite Culture, par Mr. PERRAULT, étant épuisée, nous allons en mettre immédiatement une seconde Edition sous presse, dont nous disposerons à bas prix.

FRECHETTE & CIE.  
Québec, 3 Octobre 1839.

#### AUX MAGISTRATS.

##### A VENDRE

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, No. 8, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec.  
DES Formules imprimées des Retours Trimestriels à être faits par les Magistrats, (dans les deux langues), selon l'Ordonnance récente, 2 Victoria, chap. 20.—Prix, 6d. chaque, ou 1/2s. la douzaine.  
—AUSSI—  
Formules pour Licences.  
Québec, 1839.

#### TO MAGISTRATES.

##### FOR SALE

AT THE CANADIAN LIBRARY, No. 8, Mountain Street, Lower Town, Québec.  
QUARTERLY printed Forms to be made by Magistrates, (in both languages,) according to the late Ordinance, 2 Victoria, chap. 20.—Price, 6d. each, or 5s. per doz.  
—ALSO—  
Printed Forms for Tavern Keepers.  
Québec 1839.

#### LE BILL D'UNION.

ON peut se procurer ce Bill en forme de brochure, à la LIBRAIRIE CANADIENNE. Il n'en a été ainsi tiré qu'un petit nombre d'exemplaires.—Prix: *Quin et Sons*.

#### NEUVAINÉ.

AUX MARCHANDS DE CAMPAGNE MAITRES D'ÉCOLE, &c.  
LES soussignés ont maintenant à vendre une nouvelle Edition de la NEUVAINÉ en GROS CARACTÈRE, avec planches, revue et corrigée. L'on pourra aussi se procurer des copies dorées sur tranches.  
FRECHETTE & CIE.  
Librairie Canadienne, 26 août 1839.

#### MAINTENANT EN VENTE A LA

##### LIBRAIRIE CANADIENNE.

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE  
PUBLIÉ sous la direction du Comité de la Société d'Éducation du District de Québec, usage des Ecoles.  
Québec, 19 Juin 1839.

#### A VENDRE

AU BUREAU DU CANADIEN.  
DES Formules imprimées des Retours Trimes-triels à être faits par les Magistrats, (dans les deux langues) selon l'Ordonnance récente, 2 Victoria Chap. 20.  
Prix 6d. chacun ou 5s. la douzaine.

#### BANQUE DE LA CITÉ.

SUCCESSALE DE QUEBEC.  
C. GETTINGS, Caissier.  
1 Octobre 1839.

#### BUREAU DE MEDECINE DE QUEBEC

HÔTEL-DIEU, le 3e Septembre 1839.  
L'Examen des candidats à l'étude ou à la pratique de la médecine aura lieu LUNDI, le 7e OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin.  
Les candidats sont requis de transmettre leurs documents (franes de port) au Secrétaire au moins trois jours avant l'examen.

#### J. Z. NAULT, Secrétaire.

#### SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUEBEC.

IL y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de Membres de cette Société, LUNDI, le 7e d'Octobre prochain, à DEUX heures P. M., à la Chapelle St. Louis.  
Par ordre, FLORE BUTEAU, Secrétaire.

#### PORTE-FEUILLE TROUVÉ.

TROUVÉ ce matin, un Porte-feuille rouge, contenant divers papiers qui ne sont de prix qu'au propriétaire.—S'adresser à ce Bureau.  
Québec, 2 Octobre 1839.

#### TRAITE PERDUE.

HIER après-midi, entre quatre à cinq heures, une Traite de la valeur de Trente Louis, N. 203, en faveur de M. Isidore Morin, qui conque l'a trouvée est prié de la remettre à ce Bureau. Elle n'est utile qu'au propriétaire, le paiement en ayant été arrêté.  
Québec, 1 Octobre 1839.

#### LAFAYETTE HOUSE,

SARATOGA SPRINGS,  
BROADWAY EN FACE DE LA RUE DU RAIL-ROAD.  
J. B. RICARD, Restaurateur Français, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'embellir et d'agrandir sa MAISON, où l'on trouvera constamment une table servie à la Française et des appartements commodes et bien tenus. Il prévient en outre les personnes qui désireraient prendre pension chez lui, qu'il réside aux Sources de Saratoga toute l'année.  
Saratoga, 9 Juin 1839.

#### A VENDRE.

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE.  
UN PETIT PAMPHLET à l'usage des familles contenant les PRIÈRES du MATIN et du SOIR, seulement revu et corrigé.—6 Juin 1839.

### VENTES PAR ENCAN.

#### LES SOUSSIGNÉS

AURONT à leurs magasins VENDREDI prochain 4 octobre, un Encaen public de MARCHANDISES SECHES, consistant en un assortiment très varié et très étendu bien propre à la saison qui approche.  
MOORE BROTHERS.

30 septembre 1839.

Aux magasins de MM. LESLIE, STUART & Co. Quai Wellington, JEUDI 3 octobre prochain.

**20** VONNES Rum de la Jamaïque  
30 tierces Sucre blanc  
25 do Cassonade  
20 do do brillante  
4 tonnes Melasse  
10 a Wickey d'Ecosse  
12 pipes Brandy blanc  
50 caisses The Twanky supérieur  
30 demi do do Hy on jeune  
20 do do Bohé  
15 barriques Brandy Martelle  
5 do do Hennersey vieux  
6 do do Genièvre double.  
La vente à DEUX heures.  
J. M. FRASER & cie.  
Québec, 30 septembre 1839.

AVIS PUBLIC.—La vente de l'ANSE HADLOW est incévitablement remise au 1er jour de NOVEMBRE prochain, auquel jour elle aura lieu à UNE heure à l'ANSE selon l'annonce de vente ci-dessus publiée.  
L. T. McPHERSON, N. P.  
Québec, 30 septembre 1839.

VENTES POUR LES ASSUREURS.  
Aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai Napoléon, JEUDI prochain, 3 Octobre, et le lendemain, seront vendues au profit des assureurs ou autres intéressés les marchandises suivantes, en partie avérées, savoir:—  
UNE grande variété d'articles de Sellier et Quincaille-rie, de presque toutes les sortes, qui méritent toute l'attention des *Sellers, Meubliers, Menuisiers, Ferblantiers et Détaillers*.  
—AUSSI—  
15 pièces Flanelle de Galles, No. 10, 428 verges  
5 do Lainages et Cotonnades, 124 verges  
12 do Serge croisée blanche, 884 verges  
12 do doublure de Coton, 314 verges  
1 do Flushing, 50 verges, non endommagé  
1 paquet fil à coudre mêlé, 162 livres  
5 sacs Plomb à tirer, 12 boîtes Vitres, principalement 8 x 10  
25 boîtes Canada Plates, une voile  
2 barils Cloux de fers à cheval, 1 paquet défenses de chaloque  
5 sacs Cordage, 3 paquets fil de fer  
1 paquet fil de laiton  
1 fusil de chasse (Blanderbus—John Bull's fowling piece) et autres articles.  
La vente à DEUX heures précise chaque jour.  
B. COLE, E. & C.  
Québec, 1 octobre 1839.

#### VENTE DU MATIN

De Faïencerie, Poterie, Peintures, Charbon, Vitres. Seront vendus VENDREDI prochain 4 courant, sur le Quai des Indes, maintenant en débarquement du "John Hall," de New-Castle.

CINQ paniers faïencerie, consistant en bolles, jarres, pots, vases de chambre, théières, bolles et soucoupes, plats, etc., etc.  
19,776 morceaux poterie C. C., et vases à bords bleus et verts, plats, assiettes, plats à lait, cruches, pots, sets de chambre, saladiers, etc., etc.  
400 barils peinture—différentes couleurs.  
100 voies charbon en lots à la convenance des acheteurs.  
200 caisses vitres—différentes grandeurs,  
12 futaillies huile d'olive.  
La vente à DIX heures du matin.  
P. SHEPPARD, E. & C.  
Québec, 1 Octobre 1839.

Seront vendus VENDREDI, 4 courant, aux magasins des sous-jurés, r. St. Jacques, à DEUX heures:—

**3000 M** INOTS Sel de Liverpool } Des  
100 sacs Sel de Table } sacs  
100 voies charbon à grille de Newcastle en lots à la convenance des acheteurs

12 barriques Brandy  
5 do Genièvre  
20 tonnes Rum—2 dans 5  
20 tonnes Whiskey  
20 quarts de Port Hope H. C.  
5 quarts Vin de Madère  
10 do de Port  
8 caisses Cordian  
40 caisses Tabac à chiquer de James River en boîtes de ferblan de 12 lbs.  
10 caisses Tabac Cavendish, 16.  
10 barils } Tabac en torquettes, 16.  
8 demi do }  
20 tonnes Riz—25 boîtes Empois  
10 quarts Café rôti  
10 do do moulu  
9 boîtes Thé Pekoe  
1 paniers Faïencerie  
3 do Crown Glass  
30 boîtes Ferblan I X  
100 quarts Brai et Goudron  
5 barriques Huile de Loup-marin du Sud  
20 quarts Balais à tapis  
30 quarts Porter de Londres  
10 do Pale Ale  
20 do Porter de Laneshire

—ET—  
1 balle l'offie à Pavillons  
1 balle hardes de Matelot  
1 caisse Boutons  
10 balles Cuir Anglais  
15 quintaux Bitord, 2 et 3 fils  
—AUSSI—  
A TROIS heures pr'cises  
SANS RESERVE  
60 Actions dans les fonds de l'Assurance Maritime du Canada  
1 do de la Bourse de Québec  
20 do de l'Assurance de Québec contre l'Incendie Et autres articles.  
Par THOMAS FROSTE & cie.  
Québec, 1 octobre 1839.

Vente étendue de VERRETERIE COUPEE, PORCE-LAINE, ARGENTERIE, LAMPES et FAIENCERIE &c. &c.

Le soussigné offrira en vente à encan public, de bonne heure en OCTOBRE prochain, (un jour et lieu de vente devant être annoncés dans le numéro subséquent du journal), l'assortiment le plus étendu des articles ci-dessus qui ait jamais été importé